

direction des services départementaux de l'éducation nationale Savoie

Service de promotion de la santé et service social en faveur des

Affaire suivie par Madame Sylvie BLANC

> Téléphone 04.57.08.70.70

courriel : Ce.ia73-sms@acgrenoble.fr

Adresse postale Direction des services départementaux de l'éducation nationale 131 avenue de Lyon 73018 Chambéry Cedex

> Adresse des bureaux 131 avenue de Lyon 73000 Chambéry



Chambéry, le 11 septembre 2019

L'inspecteur d'académie Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie

à

Mesdames et messieurs les directeurs et personnels enseignants du 1^{er} degré public et privé

Mesdames et messieurs les membres des RASED

s/c Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

Monsieur le directeur diocésain

Mesdames les conseillère techniques médecin et infirmière, responsables départementales

Objet : protection de l'enfance – procédures 1er degré

La déclinaison départementale de la loi du 5 mars 2007 a amené l'ensemble des acteurs concourant à la protection de l'enfance en Savoie à signer le 8 octobre 2008 un protocole de partenariat pour le traitement des informations préoccupantes et les signalements à l'autorité judiciaire. Ce protocole définit les rôles et missions de chacun et précise les modalités de procédure que nous devons mettre en œuvre.

L'éducation nationale joue un rôle déterminant : Au contact quotidien des élèves et de leurs parents, la vigilance des membres des équipes éducatives facilite une intervention précoce. Ils participent, dans le cadre de la mission éducative de l'école, à l'information et à la sensibilisation des élèves. Ils repèrent les situations d'enfants en danger et doivent les porter à la connaissance de l'autorité administrative ou judiciaire.

Afin de vous soutenir dans cette mission, vous trouverez ci-joint un guide intitulé :

« Traitement des situations dans le cadre de la protection de l'enfance ».

Il contient:

- 10 fiches outils sur les indicateurs de danger, les entretiens avec les enfants et les parents, les procédures et les ressources mobilisables, les adresses utiles.
- les imprimés à utiliser pour la transmission des informations préoccupantes et des signalements.

Deux conseillères techniques animatrices de bassin sont à votre disposition pour aider à l'évaluation de ces situations. Vous pouvez les solliciter par courriel en indiquant vos coordonnées et disponibilités pour qu'elles vous contactent :

Circonscriptions d'Aix-les-Bains et Chambéry 1 - 3 - 4 :

Madame Eveline STOPPIGLIA : eveline.stoppiglia@ac-grenoble.fr
Circonscriptions d'Albertville – Montmélian – Moutiers – St Jean de Maurienne :

Madame Laurence PERUCCIO : laurence.peruccio@ac-grenoble.fr

En cas d'urgence ou pour la transmission des informations préoccupantes et des signalements, madame Sylvie BLANC, conseillère technique de service social, est à votre disposition au service médico-social de la DSDEN : 04 57 08 70 70 - Courriel : ce.ia73-sms@ac-grenoble.fr

Éric Lavis